

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
nommant les membres du Conseil des bibliothèques  
publiques**

**A.Gt 27-07-2007**

**M.B. 14-12-2007**

***Modifications :***

**A.Gt 19-02-2009 - M.B. 27-04-2009**

**A.Gt 19-07-2010 - M.B. 29-09-2010**

**A.Gt 22-07-2011 - M.B. 31-08-2011**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 3, § 1<sup>er</sup> et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, et l'article 8;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, notamment les articles 2 et 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment les articles 38 et 39;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment le chapitre II;

Considérant les appels publics à candidatures publiés au Moniteur belge respectivement les 1<sup>er</sup> mars et 10 avril 2007;

Considérant que les membres remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires;

Considérant qu'il a été impossible de rencontrer le prescrit de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, du décret du 17 juillet 2002 précité compte tenu du faible nombre de candidatures féminines,

Arrête :

***Modifié par A.Gt 19-07-2010 ; A.Gt 22-07-2011***

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil des bibliothèques publiques :

1<sup>o</sup> au titre de professionnel exerçant la fonction de directeur d'une bibliothèque publique centrale :

- Pascale VANDERPERE.

2<sup>o</sup> au titre de professionnel exerçant la fonction de directeur d'une bibliothèque publique principale :

- Joël MATOT.

3<sup>o</sup> au titre de professionnels exerçant leur activité dans une bibliothèque publique locale :

- Annie LIETART;

- Carine REMMERY;

- Philippe DEFAYS.

4<sup>o</sup> au titre de professionnel exerçant son activité dans une bibliothèque publique itinérante :

- Marc LAVALLE.



5° au titre de professionnel exerçant la fonction de directeur dans une bibliothèque publique spéciale :

- Monique CLETTE.

6° au titre d'experts issus d'organisation d'éducation permanente, de centre de jeunes, de centre d'information de jeunes ou de centre culturel :

- Céline MARTIN;

- Anne GODENIR;

- François DE SMET.

7° au titre d'expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en matière de multimédia :

- Marc MINON.

8° au titre d'expert issu soit d'une Haute Ecole francophone délivrant le graduat de bibliothécaire documentaliste soit d'une université francophone délivrant le master en sciences et technologie de l'information et de la communication :

- Viviane BESSEM.

***modifié par A.Gt 19-07-2010***

9° au titre d'experts issus d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

- Joëlle MANDIAUX;

- Rejane DETHISE. *[Complété par 22-07-2011]*

10° au titre de représentants d'organisations représentatives agréées de bibliothécaires et bibliothèques :

- Jean-Michel DEFAWE;

- Marianne BRAGARD. ***[modifié par A.Gt 19-07-2010]***

11° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Kathleen SIMONIS (CDH);

- Annick MAQUESTIAU (MR);

- Philippe COENEGRACHTS (PS); *[Modifié par A.Gt 22-07-2011]*

- Marie-Laurence DUBOIS (ECOLO).

***modifié par A.Gt 19-07-2010 ; A.Gt 22-07-2011***

**Article 2.** - Sont nommés membres suppléants du Conseil des bibliothèques publiques :

1° au titre de professionnel exerçant la fonction de directeur d'une bibliothèque publique centrale :

2° au titre de professionnel exerçant la fonction de directeur d'une bibliothèque publique principale :

- Gérard MAQUET

3° au titre de professionnels exerçant leur activité dans une bibliothèque publique locale :

- Anne FAUVELLE;

- Jean-Paul GHELEYNS.

4° au titre de professionnel exerçant son activité dans une bibliothèque publique itinérante :

- Marie DECELLE

5° au titre de professionnel exerçant la fonction de directeur dans une bibliothèque publique spéciale :

6° au titre d'experts issus d'organisation d'éducation permanente, de centre de jeunes, de centre d'information de jeunes ou de centre culturel :

- Michel CONDE

7° ***[abrogé par A.Gt 19-07-2010 ; rétabli par A.Gt 22-07-2011]*** au titre d'expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en matière de multimédia :

- Benjamin SCRAEYEN.

8° au titre d'expert issu soit d'une Haute Ecole francophone délivrant le



*Docu 32500*

graduat de bibliothécaire documentaliste soit d'une université francophone délivrant le master en sciences et technologie de l'information et de la communication :

- Virginie TACQ.

9° *[abrogé par A.Gt 19-07-2010 ; rétabli par A.Gt 22-07-2011]* au titre d'experts issus d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

10° au titre de représentants d'organisations représentatives agréées de bibliothécaires et bibliothèques :

- Guy MARCHAL. *[modifié par A.Gt 19-07-2010]*

- Emmanuelle PLUMAT. *[complété par A.Gt 22-07-2011]*

11° au titre de représentant de tendances idéologiques et philosophiques :

- François RENAVILLE. (ECOLO)

Bruxelles, le 27 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN

